

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-005-14752/23/BM

■ Attribution d'une subvention d'investissement au CNRS au titre du CPER 2021/2027 pour le projet "NEUMED" visant la création d'une plateforme sous-marine pour l'étude des neutrinos - Approbation d'une convention - MGDIS n°5565

68843

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement et la Recherche comptent en outre parmi les douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), qui compose la déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques, dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académique.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain en date du 7 octobre 2021 d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis, en date du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000€ dans le cadre du CPER 21-27 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Le projet « NEUMED » présenté par le Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Provence Corse (CNRS) s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations de Recherche inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

Ce projet vise la création d'une plateforme sous-marine au large de Toulon pour l'étude des neutrinos (particules élémentaires) avec une technologie permettant d'instrumenter de grands volumes d'eau en mer profonde. Il poursuit la logique de développement de ce type d'infrastructure développé depuis 2010 dans la Région Sud. Le fonctionnement du projet est orienté vers une utilisation interdisciplinaire, avec un pilotage assuré par le laboratoire hôte, le Centre de Physique de Particules de Marseille (CPPM), implanté sur le campus de Luminy. L'objectif est de faire de ce centre un laboratoire clé à l'échelle mondiale pour le déploiement des infrastructures sous-marines.

Le but premier consiste à fournir les bases techniques et logistiques du site de déploiement final du télescope à neutrinos, Kilometre Cube Neutrino Telescope (KM3NeT/ORCA) qui atteindra ainsi sa taille nominale, nécessaire pour des mesures de physique fondamentale uniques à l'échelle mondiale. Ce développement sera couplé avec un observatoire marin câblé, intégré à « l'European Multidisciplinary Seafloor » and water column Observatory (EMSO).

Le projet « NEUMED », au sein de la plateforme Laboratoire Sous-marin Provence Méditerranée du centre des particules physiques de Marseille (CPPM), labellisée Plateforme Technologique Aix-Marseille, contribuera à renforcer les capacités d'observation de l'écosystème marin en

Méditerranée avec des dispositifs versatiles et mobiles. Il renforcera également la capacité d'acquisition et de traitement des données numériques collectées par l'ensemble des dispositifs. Il apportera sur le territoire métropolitain et régional un volet de recherche et d'attractivité internationale de tout premier plan.

Il s'agit d'un investissement à long terme avec des retombées scientifiques (détermination de la hiérarchie de masse des neutrinos, recherche indirecte de matière noire, biodiversité, réchauffement climatique, environnement marin grand fond) mais aussi technologiques et une reconnaissance internationale de tout premier plan. Avec ses multiples partenaires industriels et son potentiel d'innovation, de valorisation et formation, « NEUMED » contribuera au développement économique et social du territoire.

L'ensemble des instruments fournira des types de données tout à fait nouveaux dans le domaine des eaux profondes, qui bénéficieront à tous les domaines concernés par la compréhension de notre environnement. Les résultats seront partagés avec la communauté scientifique et stimuleront la contribution française à cette entreprise scientifique européenne. La plateforme sera à son tour ouverte aux scientifiques étrangers pour leurs propres projets. Les données seront stockées dans des bases de données internationales en utilisant des normes convenues, fournissant une entrée continue à des modèles mondiaux qui surveillent et prédisent l'évolution du climat et de la biodiversité. Le projet renforcera ainsi la position de l'industrie française sur le marché émergent des observatoires sous-marins multidisciplinaires de grands fonds et des mers côtières.

L'observatoire « NEUMED » fournira également du matériel nouveau et passionnant pour l'enseignement et la sensibilisation scientifique au grand public. Les résultats de la surveillance permanente en temps réel de la mer profonde seront rendus accessibles directement sur le Web, sous un format convivial avec une explication de fond adéquate, des pages dédiées à l'éducation y compris des jeux scientifiques pour les écoliers qui utilisent les données de l'observatoire des fonds marins.

Le financement du projet « NEUMED » permet d'acquérir les équipements nécessaires au développement de la recherche de demain, de toute une communauté scientifique et industrielle.

Le coût total prévisionnel de 8 860 000 € HT correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
<u>Equipements :</u> Upgrade N2, ligne de détection, interlink, LOM, instrumentation....	6 540 500 €	ETAT	200 000 €
		Région Sud PACA	2 000 000 €
<u>Aménagements et construction :</u> Station contrôle, station puissance, transfert Brégallion...	546 000 €	Département 13	1 000 000 €
		Département 83	660 000 €
<u>Etudes et prestations de services :</u> Récupération, déploiement, maintenance, nœuds, N2, Dus, câbles...	1 773 500 €	Métropole	400 000 €
		Ville de Marseille	500 000 €
		Fonds propres CNRS	4 100 000 €
TOTAL	8 860 000 €		8 860 000 €

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à hauteur de 400 000 euros pour cette opération dont le montant global retenu est de 8 860 000 euros HT.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 4,51 % du coût global de l'opération.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;

- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Le besoin de renforcer les liens entre l'enseignement, la recherche et l'innovation ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;
- L'intérêt de l'opération « NEUMED » dans le cadre du développement de la recherche d'excellence sur notre territoire ;

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 400 000 euros au profit du Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Provence Corse pour la réalisation du projet « NEUMED ».

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec le Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Provence Corse.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2023, en section d'Investissement : Opération 2021002200 – Nature 204181- Fonction 67- AP n°210033BP- sous politique B360.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE

Métropole Aix-Marseille-Provence
N° IVIS-005-14752/23/BM

Signé le 12 octobre 2023
Reçu au Contrôle de légalité le 16 octobre 2023